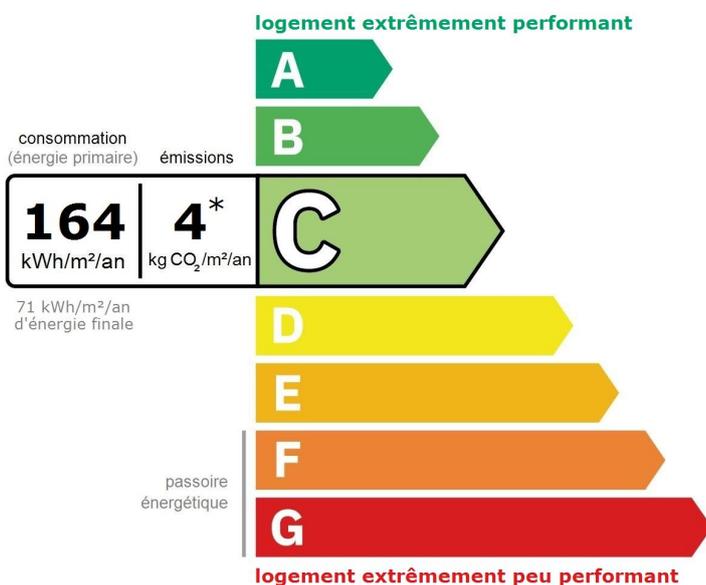


Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

N° Dossier : NICEMET_20230525_00_DDTV

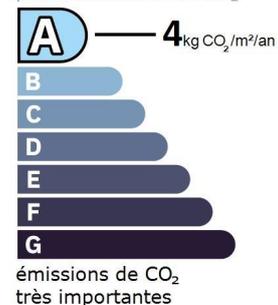
adresse : **3 rue Droite - 1er étage (Lot N°KP 158) - 06000 NICE**
Type de bien : appartement
Année de construction : Avant 1948
surface habitable : 21,01 m²
propriétaire : VILLE DE NICE
adresse : 5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE - 06364 NICE

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 102 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 528 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **290 €** et **430 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p.3

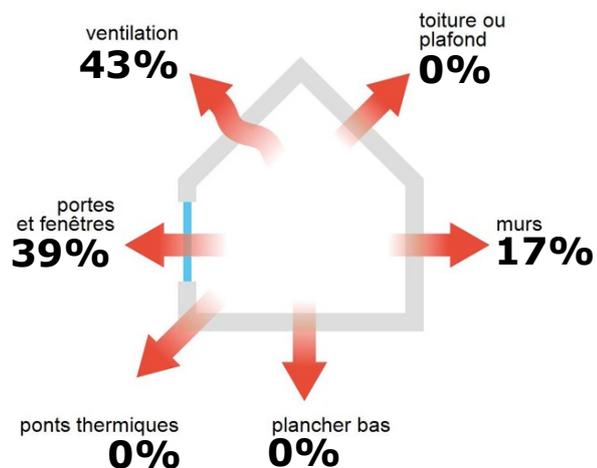
Informations diagnostiqueur

AED GROUPE
4, avenue Graham Bell
33700 MERIGNAC
tél. : 05.56.51.14.70

Diagnostiqueur : FRIOU Mathieu
Email : informations@aed-groupe.fr
N° de certification : C3730
Organisme de certification :
LCC QUALIXPERT

AED groupe

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Electrique	710 (309 é.f.)	entre 60€ et 90€	 21 %
 eau chaude	 Electrique	2 646 (1 150 é.f.)	entre 230€ et 320€	 76 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	92 (40 é.f.)	entre 0€ et 20€	 3 %
 auxiliaires				0 %
énergie totale pour les usages recensés :		3 448 kWh (1 499 kWh é.f.)	entre 290 € et 430 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 68ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -31% sur votre facture **soit -34€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 68ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

27ℓ consommés en moins par jour, c'est -20% sur votre facture **soit -71€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 60 cm avec isolation intérieure (10 cm) donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton creux d'épaisseur \geq 25 cm avec isolation intérieure (10 cm) donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	bonne
 Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un local chauffé	très bonne
 Toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un local chauffé avec isolation intérieure	très bonne
 Portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 6 mm et persiennes avec ajours fixes Porte(s) bois opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 100 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Sans système d'intermittence
 Production d'énergie	Néant

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 3200 à 4800€

Lot	Description	Performance recommandée
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmeur, robinets thermostatique, isolation réseau)	
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 900 à 1300€

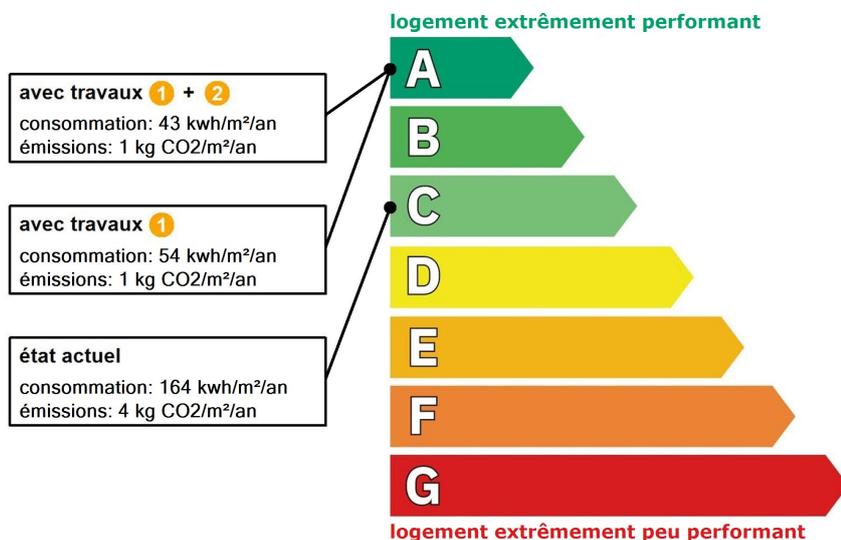
Lot	Description	Performance recommandée
 Fenêtre	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$, $S_w = 0,42$

Commentaires :

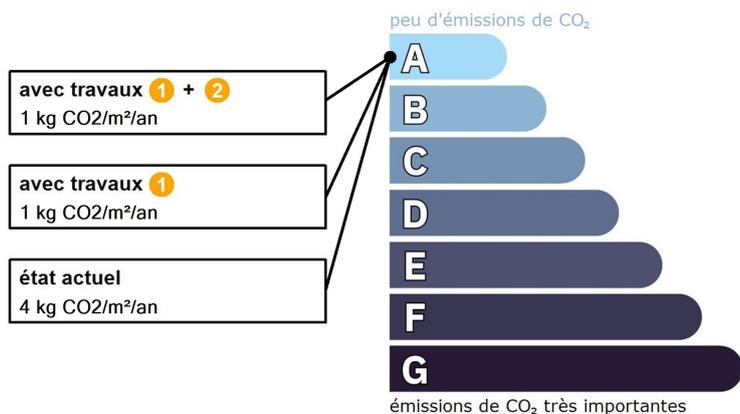
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT, 17 rue Borrel - 81100 CASTRES

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : NICEMET_20230525_00_DDTV

Photographies des travaux

Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Non communiquée

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de la visite du bien : 25/05/2023

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les facteurs d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		06 Alpes Maritimes
Altitude	 Donnée en ligne	28 m
Type de bien	 Observé / Mesuré	Appartement
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	 Observé / Mesuré	21,01 m ²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / Mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / Mesuré	2,46 m

Enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur 1 Est	Surface du mur	 Observé / Mesuré 7,9 m ²
	Type de local adjacent	 Observé / Mesuré l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / Mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Épaisseur mur	 Observé / Mesuré 60 cm
	Isolation	 Observé / Mesuré oui
	Épaisseur isolant	 Observé / Mesuré 10 cm
Mur 2 Nord	Surface du mur	 Observé / Mesuré 6,42 m ²
	Type de local adjacent	 Observé / Mesuré des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / Mesuré 7,64 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / Mesuré non isolé
	Surface Aue	 Observé / Mesuré 4,52 m ²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / Mesuré non isolé
Matériau mur	 Observé / Mesuré Mur en blocs de béton creux	

Mur 3 Est	Epaisseur mur		Observé / Mesuré	≥ 25 cm	
	Isolation		Observé / Mesuré	oui	
	Epaisseur isolant		Observé / Mesuré	10 cm	
	Surface du mur		Observé / Mesuré	5,31 m ²	
	Type de local adjacent		Observé / Mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	
	Surface Aiu		Observé / Mesuré	7,64 m ²	
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / Mesuré	non isolé	
	Surface Aue		Observé / Mesuré	4,42 m ²	
	Etat isolation des parois Aue		Observé / Mesuré	non isolé	
	Matériau mur		Observé / Mesuré	Mur en blocs de béton creux	
	Epaisseur mur		Observé / Mesuré	≥ 25 cm	
	Isolation		Observé / Mesuré	oui	
	Epaisseur isolant		Observé / Mesuré	10 cm	
	Plancher	Surface de plancher bas		Observé / Mesuré	21,01 m ²
Type de local adjacent			Observé / Mesuré	un local chauffé	
Type de pb			Observé / Mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage	
Isolation : oui / non / inconnue			Observé / Mesuré	inconnue	
Année de construction/rénovation			Document fourni	Avant 1948	
Plafond	Surface de plancher haut		Observé / Mesuré	21,01 m ²	
	Type de local adjacent		Observé / Mesuré	un local chauffé	
	Type de ph		Observé / Mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage	
	Isolation		Observé / Mesuré	oui	
	Epaisseur isolant		Observé / Mesuré	10 cm	
Fenêtre Est	Surface de baies		Observé / Mesuré	2 m ²	
	Placement		Observé / Mesuré	Mur 1 Est	
	Orientation des baies		Observé / Mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage		Observé / Mesuré	vertical	
	Type ouverture		Observé / Mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie		Observé / Mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / Mesuré	non	
	Type de vitrage		Observé / Mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air		Observé / Mesuré	6 mm	
	Présence couche peu émissive		Observé / Mesuré	non	
	Gaz de remplissage		Observé / Mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie		Observé / Mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / Mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets		Observé / Mesuré	Persiennes avec ajours fixes	
	Type de masques proches		Observé / Mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains		Observé / Mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)		Observé / Mesuré	30 - 60°	
	Porte	Surface de porte		Observé / Mesuré	1,9 m ²
		Placement		Observé / Mesuré	Mur 2 Nord
Type de local adjacent			Observé / Mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	

Surface Aiu		Observé / Mesuré	7,64 m ²
Etat isolation des parois Aiu		Observé / Mesuré	non isolé
Surface Aue		Observé / Mesuré	4,52 m ²
Etat isolation des parois Aue		Observé / Mesuré	non isolé
Nature de la menuiserie		Observé / Mesuré	Porte simple en bois
Type de porte		Observé / Mesuré	Porte opaque pleine
Présence de joints d'étanchéité		Observé / Mesuré	non
Positionnement de la menuiserie		Observé / Mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		Observé / Mesuré	Lp: 5 cm

Systemes

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / Mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	 Observé / Mesuré	une
	Logement Traversant	 Observé / Mesuré	non
Chauffage	Type d'installation de chauffage	 Observé / Mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	 Observé / Mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	 Observé / Mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / Mesuré	Electrique
	Type émetteur	 Observé / Mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	 Observé / Mesuré	2021 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	 Observé / Mesuré	divisé
ECSanitaires	Equipement intermittence	 Observé / Mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / Mesuré	1
	Type générateur	 Observé / Mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	 Valeur par défaut	Inconnue
	Energie utilisée	 Observé / Mesuré	Electrique
	Chaudière murale	 Observé / Mesuré	non
	Type de distribution	 Observé / Mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	 Observé / Mesuré	accumulation
	Volume de stockage	 Observé / Mesuré	100 L

Constatations diverses :

Néant

WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **FRIOU Mathieu**

Sous le numéro : **C2022-SE07-010**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	X
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 25/08/2029
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 25/08/2029
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 25/08/2029
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 25/08/2029
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 31/01/2023 Au 25/08/2029
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 25/08/2029
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 27/02/2023

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification

WE CERT
16 rue de Villars
57100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021

Certificat N° C3730

Monsieur Mathieu FRIOU

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et /
ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément
à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret
2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



Diagnostic de performance énergétique
individuel

Certificat valable

Du 27/02/2023

au 25/08/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des
opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 20 février 2023

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

PIO

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le
site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES

Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com

sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

1/ En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

2/ En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de **l'amiante** prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- l'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- l'état de l'installation intérieure de **gaz** prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- l'état des **risques naturels, miniers et technologiques** prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- l'état de l'installation intérieure **d'électricité** prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation
- l'information sur la présence d'un risque de **mérule** prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

AUTRES PRESTATIONS

Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin

- Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostic radon
- Diagnostic relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostic réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

AUTRES DIAGNOSTICS

Constats et diagnostics ci avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique dont notamment

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE, notamment

- Repérages prévus aux articles R.1334-20, R.1334-21, R.1334-22 du Code de la Santé Publique
- Evaluations périodique de l'état de conservations des matériaux prévus à l'article R.1334-27 du Code la Santé Publique
- Examens visuels prévus à l'article R.1334-29-3 du Code de la Santé Publique

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 010 Euros

Siège social : 111, Terrasses de l'Arche - 92717 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des Assurances - TVA intracommunitaire n° FR 24 722 057 460

Opérations d'assurances exercées de l'YA - art. 263-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

- Mesures d'empoussièrement prévues à l'article R 1134-25 du Code de la Santé Publique
- Dossiers Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévus à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé Publique
- Repérages avant travaux, notamment prévus aux :
Décret n°2017-899 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE DE PLOMB, notamment

- Repérages plomb dans le cadre de travaux et/ou démolition

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE DE PARASITAIRES, notamment

- Etat parasitaires dans le cadre et/ou travaux ou de démolition

DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe 'autres garanties' ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
 Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance
 Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance
AUTRES GARANTIES	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 2.1 des conditions générales)	3 500 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	885 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	1 500 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	500 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents / médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	35 000 € par sinistre
Défense (Art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Art 5 des conditions générales)	25 000 € par litige

La présente attestation est valable pour la période du 03/04/2023 au 01/07/2023 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 113, Emmanon de l'Arche - 92227 Nanterre Cedex - France - 77 057 460 B I. S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 77 057 460

Opérations d'assurance enregistrées de l'IA - art. 263 L. CCA - sauf pour les garanties portées par AXA Assislan n°

Fait à TRÉVISES le 20 avril 2023
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 000 euros

Siège social : 111, Terrasse de l'Airfile - 97777 Norderie Cedex 722 057 460 W.Y. S. Guatama

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunitaire n° FR 24 722 057 460

Opérations d'assurances exclues de TVA - art. 263 C.F.G. - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance